



Démission cdi secrétaire juridique

Par **Mira007**, le **30/12/2015** à **23:13**

Bonjour

Je suis actuellement en arrêt maladie et je souhaite démissionner. Notre convention collective ne spécifie pas de délai de préavis. J'aimerais savoir si je peux démissionner en étant en arrêt maladie et en faisant valoir celui de préavis ?

Merci.

Par **morobar**, le **31/12/2015** à **07:05**

Bonjour,

Vous pouvez démissionner quand vous voulez.

La maladie ne suspend pas le préavis.

Vous devriez peut-être revoir votre convention collective, ce serait bien la seule à ne pas indiquer un quelconque préavis en cas de rupture du contrat de travail, même si la loi en prévoit pour quelques professions.